



GUIDE D'INFORMATION ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

FONDS DES SPORTS

Athlètes, entraîneurs, officiels et
équipes

MISSION

La Fondation TIMI a pour mission d'attribuer des bourses aux personnes méritantes des arrondissements de Chicoutimi, Jonquière et La Baie qui œuvrent ou qui agissent dans les domaines sportifs, culturels et artistiques.

En contribuant au soutien financier des projets porteurs des organismes culturels et sportifs, des athlètes et des artistes, la Fondation TIMI poursuit l'objectif de soutenir le développement de la relève sportive et artistique de Saguenay.

OBJECTIFS

Soutenir le développement de la relève sportive, des artistes de la relève, des artistes professionnels et des collectifs artistiques de la Ville de Saguenay;

Contribuer au perfectionnement des artistes, des professeurs, des entraîneurs et des officiels sportifs, ainsi qu'au rayonnement de leur expertise.

CLIENTÈLES VISÉES

Cette bourse s'adresse aux athlètes, aux entraîneurs, aux officiels et aux équipes sportives qui cheminent dans un parcours sportif menant à l'excellence.

DÉFINITIONS

- **Athlète** : Individu âgé de 15 à 29 ans* minimalement identifié Espoir (preuve à l'appui) par une fédération sportive reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec.
- **Équipe** : Groupe d'individus (tous âgés de 29 ans et moins) dont 66 % proviennent de la Ville de Saguenay et dont plus de 50 % sont identifiés Espoir par une fédération sportive reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec.
- **Entraîneur** : Individu membre d'une fédération sportive reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec et ayant complété le premier niveau d'entraîneur dans son sport;
- **Officiels** : Individu membre d'une fédération sportive reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec et ayant complété le premier niveau de formation d'officiel dans son sport.

*Aucun âge minimal requis pour les sports à développement hâtif (gymnastique, patinage artistique et plongeon)

Note : Ne sont pas admissibles les personnes athlètes et les équipes qui possèdent un statut de professionnel.

EXEMPLES D'ACTIVITÉS RECONNUES

- Activités préparatoires à une participation provinciale, nationale ou internationale;
- Activités de formation, de perfectionnement et/ou de spécialisation;
- Participation à des compétitions inscrites au calendrier provincial, national et/ou international.

PROJETS NON ADMISSIBLES

- L'achat de matériel;
- La participation à une ligue;
- La participation à des compétitions régionales;
- La participation aux Jeux du Québec;
- Les frais reliés aux programmes sport-études ou concentrations sportives;
- Les événements sportifs non-sanctionnés de type voyage;
- Les compétitions dont des bourses significatives en argent sont en jeu.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

- Être résident de la Ville de Saguenay ou résider temporairement à l'extérieur de Saguenay pour la poursuite de son cheminement sportif, avoir une adresse permanente à Saguenay et être aux études;
- Avoir complété le formulaire de demande de bourses aux dates requises (30 avril et 31 octobre);
- Fournir les pièces justificatives requises au moment du dépôt de la demande;
- Pour la deuxième ou la troisième bourse, la demande doit démontrer une évolution dans les performances ou le cheminement sportif de l'athlète, de l'équipe, de l'entraîneur ou de l'officiel;
- Le cas échéant, déposer un rapport pour donner suite à l'obtention de la dernière bourse reçue;
- Au moment du dépôt de la demande de bourses, le projet ne doit pas être réalisé.

Note : Dans le cas d'une première demande de bourses, un accompagnement peut être fourni sur demande par un représentant de la Ville de Saguenay, à l'adresse suivante candidaturetimi@ville.saguenay.qc.ca

MONTANTS ACCORDÉS ET MAXIMUM DE BOURSES

- Le financement accordé pour un projet soumis peut couvrir jusqu'à 75 % du montant admissible total du projet;
- Un candidat peut obtenir une bourse par année, d'un maximum de 3 000 \$;
- Un candidat peut obtenir un maximum de trois bourses;
- Le cumulatif des bourses accordées ne peut dépasser le montant de 6 000 \$.

PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION

- La clarté du projet et la qualité de la présentation de la demande;
- L'intérêt et l'impact du projet sur l'évolution du cheminement de l'athlète, de l'équipe, de l'entraîneur ou de l'officiel;
- La faisabilité du projet et la garantie de réalisation;
- Le réalisme et l'équilibre budgétaire du projet.

ÉVALUATION DES DEMANDES

La réception et la présélection des demandes sont sous la responsabilité d'un représentant de la Ville de Saguenay, division sport et plein air.

Toutes les candidatures qui répondent aux conditions générales d'admissibilité sont soumises à l'attention d'un comité d'évaluation, placé sous la responsabilité de la Fondation TIMI. Ce comité est composé d'individus choisis pour leur compétence dans le domaine du sport. Il analyse les demandes qui lui sont soumises selon les principaux critères de sélection définis plus haut. Il formule des recommandations spécifiques pour chacun des dossiers au Conseil d'administration de la Fondation TIMI. La décision d'accorder ou non une bourse à un candidat ou une équipe est le privilège du conseil d'administration de la Fondation TIMI et est sans appel.

Note : Toutes demandes incomplètes au moment de la date limite sont automatiquement rejetées.

Un accusé de réception sera envoyé aux demandeurs de bourses par courriel dans un délai de 24 à 48 h (jours ouvrables). Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception après ce délai, veuillez communiquer avec la Fondation TIMI par courriel (candidaturetimi@ville.saguenay.qc.ca).

REMISE DE BOURSES

- La Fondation TIMI procédera à la remise des bourses deux (2) fois par année, au printemps et à l'automne;
- La remise des bourses se fera lors d'un évènement et l'annonce des boursiers se fera sur différentes plateformes;
- En cas d'acceptation du projet, la personne demanderesse autorise le droit de diffusion de photos fournies dans le dossier de candidature, sur le site Web de la Fondation TIMI, sur des publications Facebook de la Fondation TIMI et de la Ville de Saguenay.